

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 21 février 2018 deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Caudebec-en-Caux à Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Mustapha BEHOU, M. Eric BLONDEL, M. Christian CAPRON, Mme Véronique CAREL, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Henri DELAMARE, M. Pierre DENISE, Mme Angélique DUBOURG, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, M. François GRANGIER, Mme Stéphanie HAQUET, M. Louis-Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. Yves LEROY, Mme Michèle LHEUREUX-FEREOL, M. Jonathan LINDER, M. René LOISEAU, Mme Delphine LOZAY, Mme Brigitte MALOT, M. Arnaud MASSON, M. Laurent PESLHERBE, M. Olivier PLANTEROSE, M. André RIC, Mme Isabelle RICHARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, Mme Marie-Laure THIEBAUT.

Date de convocation

15 février 2018

Date d'affichage

23 février 2018

Nombre de conseillers

En exercice 44

Présents 34

Votants 40

Procurations :

Mme Corinne BARROIS-VANNONI à M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX à Mme Angélique DUBOURG, Mme Gabrielle DUTHIL à M. Pierre DENISE, M. Sylvain HEMARD à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Noémie JACQUELINE à M. Lionel DURAME, Mme Macha STOCKMAN à M. Jacques TERRIAL.

Absents excusés :

Mme Valérie DIJON, M. William GILBERT, M. Luc HITTLER, M. Hervé PIQUER.

Madame Delphine LOZAY a été élue secrétaire de séance.

DL2018-005

**Rapport d'Orientations Budgétaires
BUDGET DE RIVES-EN-SEINE**

En préambule, Monsieur le Maire indique que plusieurs éléments de conjoncture sont à prendre en compte pour appréhender le contexte de la préparation budgétaire 2018.

Aussi, il porte à la connaissance des élus du Conseil Municipal ces éléments, extraits du débat d'orientation budgétaire 2018 de Caux Seine Agglo :

« D'une part, au niveau de la conjoncture internationale, les principales économies émergentes semblent évoluer favorablement, réduisant les incertitudes sur l'environnement international ; la croissance en zone euro se consolide.

Les 19 pays de cette zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive, qui pourrait atteindre + 2.2 % en moyenne en 2017 après 1.8 % en 2016.

D'autre part, au niveau de la conjoncture nationale, le PLF (projet loi de finances) 2018 prévoit une poursuite en 2018 de l'amélioration de la croissance du P.I.B. (produit intérieur brut) connue en 2017 avec + 1.8 % en moyenne.

Quant à la prévision du déficit public pour 2017, elle s'établit à - 2.9 % du PIB (soit 76.5 Md€) et - 2.6 % en 2018. A la fin du 2^{ème} trimestre 2017, la dette française s'est établie à 2 231.7 Md€, soit 99.2 % du PIB.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques ; en synthèse, le secteur public local contribuera au redressement des comptes publics pour 13 Md€. Pour cela, les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1.2 %. A cette fin, la loi de programmation prévoit une contractualisation de 340 collectivités avec l'Etat ; à savoir :

- L'ensemble des régions et départements,
- Et les seules communes et intercommunalités dont les dépenses réelles de fonctionnement exposées au compte de gestion 2016 du budget principal excèdent 60 M€,

pour garantir leur trajectoire d'excédents et de dépenses.

Le non-respect des objectifs fixés pourrait entraîner une baisse des concours financiers ou des ressources fiscales versées par l'Etat dès 2019.

A l'inverse, une attribution supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local serait versée aux plus vertueux. Dans le même temps, le ratio de désendettement sera mis sous contrôle pour plus de 1 300 collectivités, afin de surveiller les dépenses de fonctionnement et l'encours de la dette consolidée.

La Commune de Rives-en-Seine n'est pas concernée par cette contractualisation, ses dépenses réelles de fonctionnement 2016 ; cependant, il conviendra de maîtriser nos dépenses de fonctionnement dans ce contexte budgétaire contraint, afin de pérenniser nos marges de manœuvre pour l'avenir.

Le PLF 2018 propose de pérenniser pour les années à venir les prélèvements de 2017 effectués au titre de la contribution au redressement des finances publiques ; le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenu à 1 Md€ pour 2018. Il devrait rester fixe pour en ce qui nous concerne.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite dispenser 80 % des ménages du paiement de la taxe d'habitation en instaurant un dégrèvement progressif sur 3 ans dès 2018, sous condition de ressources ; les ménages remplissant les conditions bénéficieront d'un abattement de 30 % de leur cotisations de TH 2018, puis de 65 % sur celle de 2019, avec un objectif de 100 % en 2020.

Basée sur le principe de dégrèvement, cette mesure permet aux communes et à leur groupement de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal, l'Etat prenant en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements, en vigueur en 2017 et avec la prise en compte de l'évolution des valeurs locatives. Une hausse des taux ou une réduction des abattements décidée par la commune ou l'EPCI reviendrait à un retour à l'imposition du contribuable.

Le coût de cette mesure est estimé à 10.1 Md€ pour l'Etat à compter de 2020.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, la DGF (dotation globale de fonctionnement) s'élève en 2018 à 26.960 Md€ contre 30.830 Md€ en 2017, soit une baisse de près de 4 Md€, expliquée par la suppression de la DGF des régions et son remplacement par une fraction de la TVA.

La DGF encaissée en 2017 par la Commune s'est élevée à 761 847 € et devrait être maintenue en 2018.

La DSU (dotation de solidarité urbaine) augmente de 110 M€ et la DSR (dotation de solidarité rurale) augmente de 90 M€, sans que nous connaissions à ce jour l'impact sur la commune.

La DSIL (dotation de soutien à l'investissement locale) est pérennisée ; elle sera de 665 M€ en 2018, à l'échelle nationale.

Les autres dotations en faveur de l'investissement restent stables ; la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux), sollicitée par la Commune de Rives-en-Seine pour certains projets d'investissement, est de 996 M€ pour le Pays.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

A compter de 2018, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), mise en place en 2011, est une nouvelle variable d'ajustement du bloc communal ; une baisse de 15.5 % est prévue, s'ajoutant à la baisse de 6 % pour les régions et de 0.30 % pour les départements. Nous n'avons pour le moment aucune notification définitive.

Les grandes orientations budgétaires pour 2018

Les résultats du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du budget principal de la Commune devraient s'établir comme suit (*dans l'attente des chiffres définitifs du compte de gestion du comptable public*) :

Section de fonctionnement :

Montant total des DEPENSES :	4 532 958.51 €
Montant total des RECETTES :	6 792 967.16 €
<u>Excédent de fonctionnement :</u>	+ 2 260 008.65 €

Section d'investissement :

Montant total des DEPENSES :	1 545 344.22 €
+ Restes à réaliser au 31/12/2017 (cf annexe 1) :	4 282 319.00 €
Montant total des RECETTES :	1 508 790.11 €
+ Restes à réaliser au 31/12/2017 (cf annexe 1) :	2 404 532.00 €
<u>Déficit d'investissement :</u>	- 1 914 341.11 €

Le montant de l'excédent de fonctionnement 2017, soit 2 260 008.65 €, sera donc prioritairement utilisé pour combler le déficit d'investissement, pour un montant de 1 914 341.11 € – compte 1068 – recettes d'investissement, le solde, soit 345 667.54 € étant à inscrire au compte 002 – recettes de fonctionnement.

En dépenses de fonctionnement :

En ce qui concerne les DEPENSES DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2018, il est à noter que, grâce à un important travail de mise en commun des données budgétaires et comptables en 2017, l'élaboration de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 va être facilitée ; chaque chef de pôle est désormais responsable de l'ensemble des dépenses et recettes, mentionnées au budget, dans son pôle de compétences, et sur l'ensemble du territoire de la commune.

Ces montants seront bien évidemment proposés au vote du Conseil Municipal, en concertation avec les élus et membres des commissions concernés.

Pour mémoire, depuis 2016, l'harmonisation des pratiques doit être appliquée au sein de chaque pôle –autant que faire se peut- et la recherche d'économies est applicable à tous les pôles. L'effet de ces pratiques impacte d'ores et déjà les résultats de fonctionnement de 2017.

Aussi, les montants prévisionnels figurant au budget primitif 2018 seront donc les montants maximum, dont la gestion « au jour le jour » -en application de ces principes- devrait permettre de constater un écart important entre les prévisions et les réalisations, à la fin de l'exercice comptable 2018.

Deux comptes de fonctionnement sont d'ores et déjà identifiés pour poursuivre les pistes d'économies de fonctionnement, à savoir :

Le compte 6161 – ASSURANCES : il sera proposé aux élus de confier en 2018 une mission à la Société ARIMA afin d'analyser les nombreux contrats d'assurances de Rives-en-Seine et d'identifier d'éventuels contrats redondants et ainsi, découvrir des pistes d'économies.

Le compte TELEPHONE : les contrats liés à la téléphonie feront l'objet d'un même travail d'analyse - en interne, avec l'aide du service de l'Agglo- durant le 2^{ème} semestre 2018.

Il est souligné que certains comptes de fonctionnement connaîtront des hausses ou des baisses cohérentes ; à titre d'exemple :

- Au compte 6132 – locations immobilières –s'ajouteront aux dépenses habituelles les loyers des habitants de Villequier évacués de leurs habitations suite à un arrêté de péril ; ces dépenses devraient être prises en charge par l'Etat.
- les dépenses engendrées par la création du relais d'assistants maternels, à compter du 1^{er} janvier 2018, impactera le chapitre 011 (dépenses à caractère général) et le chapitre 012 (charges de personnel) pour la rémunération de l'Educatrice Jeunes Enfants –EJE- à mi-temps.

La création de ce nouveau service au bénéfice des parents, des assistants maternels, a incité les élus à réfléchir également à l'utilisation de locaux déjà existants ; c'est donc sur le site de l'école de la Caillouville - dans les anciens logements de fonctions - que le R.A.M. accueillera le public avant l'été 2018.

Ces dépenses seront en partie subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

- Les dépenses et recettes relatives à la gestion municipale du minigolf seront supprimées à la condition que la Commune parvienne à en déléguer l'exploitation à un tiers.

Au chapitre 012 (charges de personnel) du budget primitif 2018, seront reprises les prévisions tenant compte notamment :

- De la hausse du SMIC : + 1.23 %
- de l'application du tableau des effectifs 2018, voté par le Conseil Municipal le 19 décembre 2017, prévoyant notamment l'avancement de grade de certains agents,
- du recrutement d'un attaché aux fonctions de D.G.A. en cours d'année, en prévision du départ en retraite de la D.G.S. au 01/01/2019,
- du remplacement d'agents ou le renforcement d'équipes comme celle en charge du fleurissement durant les mois de juillet et août,
- des frais liés à la formation de l'ensemble des personnels,
- de la gratification de certains stagiaires avec cette année, en particulier pour 2 stagiaires en licence professionnelle Administration territoriale ou en master, pour un stage d'une durée d'environ 4 mois (un au service technique, l'autre au C.C.A.S. : évaluation interne de la résidence autonomie),
- de l'intervention maintenue de la P.M.I. et des services informatiques et téléphonie de Caux Seine Agglo sur les 3 communes déléguées,
- d'une mission portant plus particulièrement sur la gestion des archives de la commune déléguée de Villequier, et intégrant la formation des agents administratifs aux méthodes réglementaires d'archivage, de tri et d'élimination.

Il est précisé que la Commune de Rives-en-Seine attend de la C.N.R.A.C.L. la prise en charge financière définitive de 2 départs à la retraite pour invalidité :

- o décision du 23 juin 2017 pour l'un,
- o décision du 10 novembre 2017 pour l'autre.

Dans l'attente de l'application de ces décisions, la commune doit maintenir le ½ traitement des 2 agents concernés et sollicitera in fine le remboursement des sommes versées en lieu et place de la CNRACL à ces 2 agents.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

Le chapitre 012 du budget primitif 2018 intégrera également :

- Le remplacement de 2 agents en congés maternité,
- Le recrutement d'une assistante de direction (suite mutation interne)
- Le recrutement d'un adjoint technique -espaces verts/propreté- (suite départ en retraite)
- Le recrutement d'un adjoint technique -bâtiments/manifestations- (suite mutation à Caux Seine Agglo).

Deux départs à la retraite sur des postes permanents sont envisagés d'ici la fin de l'année 2018 mais ne sont pas confirmés à ce jour par les agents concernés. De même, l'emploi d'un animateur « commerces » pourrait être envisagé en cours d'année, suite à une proposition de la SPL CAUX SEINE DEVELOPPEMENT.

Au chapitre 65, figureront les participations obligatoires dont :

- La participation au fonctionnement de l'école Saint Joseph pour l'ensemble des élèves des classes élémentaires, résidant sur le territoire de la commune nouvelle (application de la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2016),
 - La participation aux frais de transport des enfants de Villequier au SIVOS de TOUFFREVILLE LA CABLE et à la Commune de NORVILLE,
 - La participation au service départemental d'incendie et de secours,
 - la participation de la Ville à l'action sociale du C.C.A.S.
- Il est précisé que la participation 2017 s'est élevée à 10 000 €, montant nettement inférieur aux montants figurant aux exercices précédents ; en effet, les animations et sorties proposées aux seniors figurent désormais au compte 6232 (fêtes et manifestations) du budget de la Ville (et non plus au budget du C.C.A.S.).

Sont également prévues au chapitre 65 les subventions aux associations qui seront proposées au vote des élus lors du conseil municipal du 21 mars 2018, après un examen préalable par chaque conseil communal.

Enfin, Monsieur le Maire sollicitera l'autorisation du Conseil Municipal pour recourir à une ligne de trésorerie, d'un montant maximum de 3 000 000 €, destinée au préfinancement d'importantes opérations d'investissement, notamment :

- GYMNASE
- FALAISES DE VILLEQUIER (phases 1 et 2 : acquisition des maisons, démolition, sécurisation des terrains)
- TRAVAUX EGLISE DE VILLEQUIER
- TRAVERSE DE SAINT WANDRILLE RANCON
- AIRE DE JEUX DE VILLEQUIER
- CHAPELLES DE BARRE Y VA

Cette ligne de trésorerie devra être opérationnelle avant l'été ; aussi, il conviendra d'inscrire des crédits permettant de régler les intérêts de cette ligne de trésorerie.

En recettes de fonctionnement :

L'excédent de la section de fonctionnement sera prioritairement utilisé pour financer les opérations d'investissement évoquées ci-dessous.

Au chapitre 73, seront prévues au budget primitif 2018 les recettes relatives aux taxes de fiscalité locale, le lissage des taux étant poursuivi comme délibéré précédemment.

La dotation forfaitaire devrait correspondre au montant octroyé en 2017.

Au chapitre 74, seules les dotations ayant fait l'objet d'une notification avant le vote du BP 2018 y seront inscrites ; la dotation de solidarité communautaire ne sera donc pas inscrite au budget primitif, compte tenu de la décision de l'agglomération de voter cette dotation en juin 2018 (Montant perçu en 2017 : 20 000 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT**En dépenses d'investissement :**

Outre la reprise des restes à réaliser (annexe 1), les programmes d'investissement inscrits au budget primitif 2018 porteront, entre autres, sur les opérations suivantes :

- Cœur de Bourg - restaurant (Etudes, maîtrise d'œuvre) et travaux sur les RD 64 et 22 (y compris chicanes) de Saint Wandrille,
- Eglise de Villequier
- Aire de camping-car Caudebec-en-Caux
- Toitures de l'école TOURTERELLES et école PREVERT de Caudebec-en-Caux,
- Chapelles de Barre y Va de Caudebec-en-Caux.

Chapitre 16 : Les frais correspondant au remboursement du capital du seul emprunt en cours sera inscrit au budget primitif 2018 :

- Pour Caudebec-en-Caux : intérêts 4 € + capital 8000 € (emprunt Ecole Les Tourterelles),

Y figurera également la dernière annuité de location-vente des locaux techniques route de Villequier à Caudebec-en-Caux, pour un montant de 50 911,87 € (+ intérêts : 886,78 €)

Après financement de ces programmes et dépenses prioritaires, d'autres opérations d'investissement au bénéfice de Rives-en-Seine pourront être inscrites en fonction :

- des crédits disponibles,
- des priorités définies par chaque conseil communal, validées en Commission Affaires Générales.

La commune devra inscrire les crédits permettant l'acquisition d'une maison contaminée par la mûre, en vue de sa démolition. Quant au transfert de propriété de la MAISON DES TEMPLIERS de l'association des Amis du Vieux Caudebec à la Ville, ce dossier devrait aboutir cette année ; il fait l'objet d'une fiche action

En recettes d'investissement :

Du fait de son potentiel financier par habitant depuis la création de la commune nouvelle, Monsieur le Maire rappelle que Rives-en-Seine est désormais éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Cette dotation est sollicitée cette année pour le financement de plusieurs programmes d'investissement, notamment :

- des travaux dans les cimetières de Rives-en-Seine,
- la vidéo protection sur Caudebec-en-Caux,
- l'aménagement de la voirie de la Rue Kennedy,
- la création d'une aire de camping-cars sur Caudebec-en-Caux,
- la restauration des toitures des écoles PREVERT et TOURTERELLES,
- les travaux à la bibliothèque de Saint Wandrille,
- la création de sanitaires publics à la Maire de Saint Wandrille-Rançon.

Au chapitre 10, figurera le F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) restant à solliciter sur les dépenses d'investissement de 2017 (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2017) et de 2018, au taux de 16.404 %, ainsi que sur certaines dépenses d'entretien.

Au chapitre 16, figurera l'encaissement de l'emprunt relatif à la construction du gymnase ; le montant maximum emprunté sera de 500 000 €, comme délibéré.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

En écritures d'ordre, seront prévues les dotations des amortissements obligatoires pour les investissements de Rives-en-Seine (+ 3500 habitants), dont les durées ont été fixées par délibération du 15 décembre 2016.

Suite à la réception d'une offre d'acquisition, le produit de la vente de l'ancienne école Coty de VILLEQUIER devrait figurer au budget primitif pour un montant de 180 000 €.

BUDGETS ANNEXES 2018 :

Budget CCAS

L'année 2018 verra un changement important lors de l'élaboration budgétaire avec l'application d'une nouvelle réglementation imposant que la résidence autonomie P. Bréchet dispose d'un budget annexe.

Figureront donc sur le budget principal du C.C.A.S. :

- en dépenses : les actions réalisées dans le domaine social, telles l'aide alimentaire, l'aide au financement de dépenses d'énergies, les bourses au permis de conduire, les secours.
- en recettes : le financement de ces actions par le budget de la Ville de Rives-en-Seine et d'éventuelles recettes exceptionnelles (dons).

sur le budget annexe résidence autonomie Paul Bréchet, figureront :

- en dépenses, les frais liés aux logements,
- les remboursements à la Ville des frais de personnel intervenant dans la gestion de la résidence (personnel d'accueil des résidents et de leurs familles, personnel d'entretien des locaux communs, administration et gestion comptable de la structure, personnel technique, dépenses d'animations et de services mis en œuvre pour les résidents, frais liés à l'évaluation interne et à l'évaluation externe de la structure, etc.
- en recettes, les loyers,
- l'aide du Département dans le cadre du forfait autonomie,
- etc.

Budget FRICHES URBAINES

Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2017, la Commune de Rives-en-Seine a créé un budget annexe FRICHES URBAINES ; au compte administratif 2017 du budget VILLE et du budget FRICHES, figurent donc les opérations réelles et d'ordre permettant, d'une part, de faire supporter par ce budget :

- la valeur des terrains des friches BIG-MAT,
- la vente d'une partie des terrains à la Société GUEUDRY,
- les participations aux travaux de dépollution et de démolition versées à l'E.P.F. Normandie,
- les engagements liés à ces opérations.

Le budget annexe FRICHES URBAINES -pour l'année 2018- intégrera la poursuite de ces opérations, l'acquisition du terrain du gazomètre (joutant la friche DEROCHE/FROVOGEL) et, également, l'étude relative au devenir de la friche FIDUCIAL, confiée à l'E.P.F. Normandie.

Budget CABINETS MEDICAUX

Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2017 pour individualiser les opérations (dépenses et recettes) relatives à la location des cabinets médicaux :

- Loyers dus par la Ville à LOGEAL propriétaire des biens,
- Loyers encaissés par la Ville auprès des médecins (dans le cadre de baux professionnels),
- Frais divers (fluides, frais d'actes, ...).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

Quant au budget annexe du Cinéma Le Paris (budget présenté en hors taxe), les crédits permettant d'équilibrer son budget 2017 se sont élevés à la somme de 61 374.68 € en fonctionnement (compte 67441) et à 32 156.74 € en investissement (compte 2041642) ; ces sommes intégraient la dernière annuité de l'emprunt contracté pour la réhabilitation de ce bien.

Au budget primitif 2018, figureront les travaux d'investissement relatifs à la mise en sécurité du bâtiment, en accord avec la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH (Établissements recevant du public (ERP) – (Immeubles de Grande Hauteur (IGH)).

Rives-en-Seine, le 21 février 2018

Après que Monsieur le Maire ait demandé si quelqu'un souhaitait s'exprimer sur ces propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement et prend acte de ce Rapport sur les Orientations Budgétaires qui se concrétiseront prochainement lors du vote des budgets en Conseil Municipal.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON